

Texte de la communication

N°2

4^{ème} Journée d'Etude Africaine en Comptabilité et Contrôle (JEACC)

13 décembre 2019

UJLOG Daloa & UFHB Abidjan (Côte d'Ivoire)

Thème:

La qualité perçue de l'information comptable dans l'évaluation des perspectives de relance de l'entreprise en difficulté.

Proposé par :

M. NAOURE Assémian Faustin,

Docteur en Sciences de Gestion,

+225 58 13 58 20/05 00 62 65

naf_assemian@yahoo.fr

Résumé

L'objectif de cette recherche est de comprendre comment les jugements portés par le mandataire judiciaire sur l'information comptable de l'entreprise en difficulté déterminent son utilisation lors de l'évaluation de ses possibilités de relance. Pour ce faire, nous avons assimilé l'activité de production d'informations comptables par l'entreprise à un service particulier à la fois normé et obligatoire destiné aux utilisateurs externes. Cette conception permet à la fois de justifier la démarche du mandataire judiciaire dans sa quête d'indices de vulnérabilité et comprendre son comportement face à l'information comptable. La recherche révèle que les facteurs contribuant à la perception de la qualité de l'information comptable sont variés mais liés à la fois au support physique d'information et à l'environnement de gestion qui prévaut au sein de l'entreprise. En outre, selon la qualité perçue, l'utilisation de l'information comptable par le mandataire judiciaire résulte de la combinaison de plusieurs facteurs.

Mots clés : Entreprise en difficulté, Mandataire judiciaire, Qualité perçue, information comptable

Abstract

The purpose of this research is to understand how the judgments made by the legal agent on the accounting information of the company in difficulty determine its use during the evaluation of its recovery possibilities. To do this, we have assimilated the activity of production of accounting information by the company to a particular service both standardized and mandatory for external users. This conception makes it possible both to justify the legal agent's approach in his search for vulnerability indices and to understand his behavior in the face of accounting information. Research shows that the factors contributing to the perception of the quality of accounting information are varied but related to both the physical medium of information and the management environment prevailing within the company. In addition, depending on perceived quality, the use of accounting information by the legal agent results from the combination of several factors.

Key words: Company in difficulty, Legal representative, Perceived quality, accounting information

Introduction

L'information comptable de qualité, c'est-à-dire celle jugée adéquate pour traduire la réalité de l'entreprise constitue une question centrale dans la gestion des entreprises. Devenues une obligation légale, la production et la diffusion d'informations comptables revêt plusieurs intérêts. L'information présentée annuellement sous forme d'états financiers constitue en effet un support majeur pour les utilisateurs externes (Etat, banques, investisseurs...).

La perception de la qualité est pourtant un attribut qui résulte d'un processus psychologique consistant à sélectionner, ordonner et interpréter des informations reçues par des utilisateurs supposés n'avoir pas participé à sa production. Les tentations de manipulation et de divulgation sélective auxquelles se livrent certains acteurs de l'émission de l'information comptable amplifient le doute de plusieurs destinataires de ces informations¹. Les critères de qualité de l'information comptable diffèrent du point de vue de l'utilisateur et du producteur, (Michaïlesco Céline, 2010). En effet, la capacité de l'information comptable à reproduire une réalité qui ne soit biaisée ni par la perception et les jugements est déterminante pour l'émetteur alors que le récepteur est préoccupé par l'exhaustivité compte tenu des contraintes de coût et de temps. Autant pour les petites entreprises que les grandes, le constat est que les travaux portant sur la qualité de l'information comptable concernent généralement les entreprises en situation normale.

Or, ce débat concerne également les entreprises en situation de fragilité. A cet effet, suite aux travaux précurseurs de Beaver (1966) et Altman (1968) visant à établir la relation comptabilité-défaillance, une littérature abondante s'est développée. L'appropriation de ces travaux à travers les modèles et techniques de prévision élaborés généralement par les institutions bancaires illustre l'importance des informations comptables à la fois pour la prédiction du risque de défaillance et pour l'évaluation des perspectives de survie des entreprises. Cependant, les travaux d'Altman (2010), Ciampi (2014) et Deron Liang et al. (2016) remettent en cause ces travaux en contexte PME compte tenu des informations comptables parfois biaisées qu'elles produisent. Sauf quelques allusions de Michèle Saboly (2001), Liou D.K. and Smith M. (2007), Sreedhar T. et al.(2008), Sreedhar Bharath (2008) la littérature semble n'avoir pas particulièrement abordé la problématique de la qualité de l'information comptable de l'entreprise en difficulté. Ce à quoi ce papier s'attèle.

L'analyse du processus de prise de décision et la focalisation sur le comportement de l'utilisateur de l'information inscrivent de facto ce papier dans l'approche behavioriste ou comportementale de la comptabilité (Devine, 1960 ; Nihel Chabrak, 1999). Contrairement aux produits et services courants offerts par l'entreprise dans le cadre de ses activités, l'information comptable est offerte à des utilisateurs qui n'ont pas tous forcément besoin d'acheter comme cela se fait dans une transaction ordinaire. L'activité de production de l'information comptable par l'entreprise relève plutôt d'un service particulier à la fois normé et obligatoire. Le cadre théorique proposé par la littérature marketing des services offre des éclairages utiles à l'analyse du concept de qualité perçue de l'information comptable. La recherche s'intéresse en effet aux utilisateurs externes de l'information comptable, en particulier le mandataire judiciaire commis

¹ Allusion faite aux grands scandales financiers survenus dans les grandes puissances telle que les Etat-Unis (Enron, Worldcom, Tyco, Maxwell) et en Europe (Alcatel, Alsthom, Parmalat, Ahold, Vivendi Universal, la Générale des eaux, Elf et la Compagnie financière de Suez)

par le Tribunal de commerce pour dresser un rapport complet² sur la situation de l'entreprise ainsi que ses perspectives de relance. Comment les jugements portés par le mandataire judiciaire sur l'information comptable de l'entreprise en difficulté déterminent son utilisation lors de l'évaluation de ses possibilités de relance ? Pour répondre à cette question, cette recherche s'assigne pour objectif de comprendre dans quelles mesures la qualité perçue de l'information comptable de l'entreprise en difficulté déterminent son utilisation lors de l'évaluation des capacités de relance. Il s'agit spécifiquement d'analyser d'une part les éléments concourant à la perception de la qualité des informations comptables de l'entreprise en difficulté. D'autres parts nous analysons en fonction de la qualité perçue, l'utilisation faite par le mandataire judiciaire des informations comptables de l'entreprise en difficulté. La démarche de recherche consiste en premier lieu à définir le cadre théorique d'analyse, en second lieu à détailler la méthodologie suivie pour conduire la recherche et enfin à présenter les résultats de la recherche suivis de l'interprétation en rapport avec le cadre théorique.

1. Le cadre d'analyse de la qualité de l'information comptable de l'entreprise en difficulté

La présentation des états financiers de toute entreprise est subordonnée à un ensemble de règles et principes comptables visant à réduire d'une part l'incertitude des utilisateurs et favoriser d'autres part la comparabilité des comptes dans l'espace et dans le temps. Ces prescriptions non forcément rigides laissent des options et des marges de manœuvres aux dirigeants des entreprises et des groupes dans le choix des méthodes de comptabilisation des opérations (Chabrak Nihel, 1999). En pratique, cet espace de liberté est diversement utilisé par les dirigeants. Certains s'efforcent de les utiliser pour traduire la vraie réalité de l'entreprise (utilisation souhaitée par le normalisateur) tandis que d'autres les utilisent dans un cadre illicite consistant à façonner la présentation et le contenu des états financiers à destination des parties prenantes (utilisation déplorée par le normalisateur). Dans tous les cas, le document final résulte d'un arbitrage entre méthodes d'évaluation, de présentation et d'agrégation des informations reposant sur ce que l'on convient de désigner par la « politique comptable ». Les conséquences des pratiques comptables licites observées ces dernières années avec les scandales financiers retentissant enregistrés aux Etats-Unis (Enron, Worldcom, Tyco, Maxwell) et en Europe (Alcatel, Alstom, Parmalat, Ahold, Vivendi Universal, la Générale des eaux, Elf et la Compagnie financière de Suez) achèvent de convaincre l'ensemble des agents économiques et les gouvernants sur l'importance d'une information comptable de qualité. Les cadres théoriques d'analyse de la qualité de l'information comptable sont établis par trois courants de recherches à savoir : l'approche normative de la comptabilité, l'approche basée sur les besoins en informations comptables et l'approche comportementale de la comptabilité.

1.1. La « perception de qualité » de l'information comptable

Contrairement aux produits courants offerts par l'entreprise dans le cadre de ses activités, l'offre d'information comptable relève d'un service particulier (réglementé, obligatoire) à des

² Les termes employés dans l'ordonnance de la mission du mandataire est « *dresser un rapport sur la situation économique, financière et sociale et dire si l'entreprise se trouve en cessation de paiements, indiquer éventuellement les perspectives de relance* »

utilisateurs qui n'ont pas tous forcément besoin d'acheter comme cela se fait dans une transaction ordinaire de biens ou service. Une bonne compréhension du système de servuction et des éléments fondamentaux de cette tâche particulière de l'entreprise est nécessaire.

1.1.1. L'activité de production d'informations comptables dans l'entreprise: Une forme de servuction

Selon Eiglier et Langeard (1987), la servuction³ est en méso-économie le processus de mise en œuvre d'un service. Le concept représente à la prestation d'un service ce que la production est à la fabrication d'un produit. A cet effet, Boyer et Nefzi (2009) l'interprète en d'autre terme comme la fabrication et la production de service qui peut se traduire par une prestation (consultation, transport, service financier ...) ou opération de distribution (fourniture d'un bien matériel, un centre commercial...). Ce concept marque l'existence d'une entité qui recouvre des mécanismes et des démarches singuliers ayant des points communs avec ceux de la production mais particulièrement adaptés à la nature des services et à la spécificité du comportement des clients dans une relation de service. Le système de servuction comporte des éléments fondamentaux, à savoir le client, le personnel en contact, le service, le support physique et enfin le système d'organisation interne.

Le client (utilisateur de l'IC) : C'est un acteur majeur du système de servuction compte tenu de ce que sa présence est indispensable. D'ailleurs il participe au processus de fabrication et de livraison de la prestation. Dans la servuction la participation est le rôle que joue le « client » ou les tâches à effectuer pour bénéficier du service souhaité. Eiglier et Langreard (1987) identifient trois points d'application de la participation du consommateur à savoir, la spécification du service (le fait que le client dise ce qu'il veut), la contribution à la réalisation du service ; le contrôle (consiste à demander au client de s'exprimer sur l'état des éléments et ses perceptions concernant le processus de production et de livraison du service). Par transposition en matière d'information comptable, les « clients » sont constitués par l'ensemble des utilisateurs internes et externes (Banques, Etat, institutions, investisseurs...). Mais nous nous intéressons ici aux utilisateurs externes. Leur participation à chacun des trois points d'application distingués par Eigler et Langread (1987) sont :

- Spécification du service : Ediction de principes et de règles stricts de production des IC à respecter par l'entreprise ;
- Contribution à la réalisation du service : Prise en compte par l'entreprise de certaines spécificités à travers les notes en annexe et bien d'autres informations insérées dans les états financiers ;
- Contrôle : intérêt porté par les utilisateurs et les décisions favorables/défavorable qu'ils prennent envers l'entreprise

Le personnel en contact (manager/représentant) : c'est « la ou les personnes employées par l'entreprise de service et dont le travail requiert d'être en contact direct avec le client » (Eiglier, 2002). En marketing, le personnel en contact est une dimension très importante de l'image de l'entreprise. Ce personnel assure simultanément deux rôles consistant d'une part à effectuer les

³ <https://www.eyrolles.com/Entreprise/Livre/servuction-9782840740339/>

tâches nécessaires à la production et la prestation du service (rôle opérationnel comparable à celui de l'ouvrier dans l'usine). D'autre part, ce personnel joue un rôle déterminant dans la gestion de la qualité du service. En matière d'informations comptables, les états financiers produits et diffusés par l'entreprise au terme d'un exercice comptable sont uniques et inchangés. Presque tous les acteurs internes de l'entreprise impliqués dans la chaîne de production de l'information comptable contribuent à la valorisation ou non de la qualité du service offert.

Le support physique (bilan, comptes de résultat, états annexés, documents comptables): il représente la partie tangible ou visible et touchable du service. Au delà du coté fonctionnel évident, le support physique offre une importante contribution à l'atmosphère, la qualité ainsi que l'ambiance qui va régner lors de la production du service. En matière d'information comptable, le support est constitué du bilan, du compte de résultat et des états annexés.

Le système d'organisation interne (système d'information comptable/de gestion): Il constitue la partie non visible par le client de l'entreprise de service (Jean-Paul Flipo, 1989). Ce système comprend l'ensemble du dispositif administratif, managérial ainsi que les outils permettant de mettre en place les éléments du système de servuction. Il permet également de les réguler et effectuer les opérations de gestion de base, nécessaires à la production du service.

L'auteur précise par ailleurs que, tout service offert a des spécificités caractérisées entre autres par la multi dimensionnalité, l'intangibilité, la simultanéité de la production et de la consommation, etc.

1.2.Fondements théoriques des travaux sur l'information comptable de qualité

La qualité de l'information comptable n'est pas un indicateur facilement quantifiable dans la mesure où elle n'est pas directement observable et où intervient la perception des utilisateurs (Achim, 2014). Chaque catégorie d'utilisateur a ses propres attentes et perception d'informations utiles et de bonnes qualités. En matière de recherche comptable, deux courants constituent les cadres théoriques d'analyse de la politique comptable, à savoir la théorie positive de la comptabilité et l'approche cognitive, Chabrack Nihel (1999).

1.2.1. La théorie positive de la comptabilité

La théorie positive de la comptabilité développée autour de l'hypothèse des marchés efficients par Watts et Zimmerman (1986, 1990) postule que les manipulations purement comptables entraînent des déformations ou des distorsions de la réalité désignées par le terme de « bruit » sur le marché financier. L'hypothèse qui sous-tend cette conception est que l'accès à l'information est gratuit et complet. La qualité de l'information comptable est ici déterminée par son accessibilité et son coût. Deux cadres d'analyse s'offrent ici : l'un développé par la théorie du signal porte sur le contenu informationnel des données comptables. Il révèle la non neutralité des informations comptables. L'autre cadre développé par la théorie politico-contractuelle de la comptabilité analyse les motivations contractuelles, économiques et politiques des choix comptables opérés par les entreprises en particulier les dirigeants. Les problèmes d'agence et les coûts politiques auxquels s'expose l'entreprise servent à expliquer les pratiques comptables et les choix de politiques comptables. Il constitue en fait une

explication du comportement de signalisation ou « bruit » exposé dans le cadre de la théorie du signal. Cependant, la théorie positive de la comptabilité fait fi des circonstances dans lesquelles les différents acteurs prennent leur décision.

1.2.2. L'approche cognitive ou comportementale de la comptabilité

Les sciences cognitives, émanation d'intellectuels et de chercheurs provenant de diverses disciplines telles que la psychologie, la biologie, l'informatique, la philosophie et la linguistique, ont pour objet la description, l'explication et la simulation des principales dispositions et capacités de l'être humain. Elles permettent d'analyser des mécanismes et des processus comme la reconnaissance, la mémoire et l'apprentissage, c'est-à-dire l'influence de la personnalité de l'individu sur la qualité de la prise de décision (Andler, 1992). L'intérêt de l'approche cognitive pour la recherche en matière de politique comptable est qu'elle constitue un cadre idéal d'analyse de la complexité du choix d'une politique comptable tenant compte des caractéristiques du dirigeant ainsi que son processus décisionnel (Chabrack Nihel, 1999). L'approche cognitive de la comptabilité constitue un cadre d'analyse de la politique comptable de l'entreprise.

D'une part, elle révèle que la comptabilité influence les utilisateurs puisqu'elle est le moyen par lequel les dirigeants font aboutir des objectifs variés. Selon Dessertine (1992), la comptabilité tenue en tenant compte des règles constitue pour le dirigeant, la rationalité sur laquelle s'appuyer pour justifier de manière fiable et durable les décisions de gestion. Espeland et Hirsch (1990) montrent qu'à certains moments particuliers de la vie de l'entreprise, la comptabilité a une mission implicite de légitimation voir de conception des décisions de la gestion des dirigeants. Sur cette base, Chabrack Nihel (1999) montrent que lors du choix d'une politique comptable, les décideurs auront tendance à faire aboutir un objectif quelconque en optant pour une politique comptable qui fait converger les actions des utilisateurs dans le sens de la réalisation des buts souhaités. Considérée comme outil de prise de décision, l'approche cognitive analyse la qualité de l'information comptable en évaluant les contextes de prise de décision au sein de l'entreprise.

D'autre part, l'approche cognitive traite des connaissances comptables au sein de l'entreprise comme signe de maîtrise de la culture de l'entreprise, la capacité à gérer les routines traite de la politique comptable. La valeur de l'information comptable est généralement déterminée par sa qualité (Pounder, 2013). Une bonne compréhension des choix comptables des dirigeants passe par l'analyse des possibilités laissées par la réglementation. Ainsi, la vérité comptable devient avant tout une vérité construite dans la mesure où les règles comptables sont supposées rendre le processus de communication sûr, solide et digne de confiance, de sorte à ce que tous les utilisateurs des états financiers reçoivent des informations en quantité et qualité d'impulsion concernant la vie de l'entreprise (Chadrack, 1999).

1.2.3. L'approche normative de la comptabilité

Cette approche s'intéresse aux objectifs de l'IC à travers l'énoncé des fondements sur lesquels l'on peut s'appuyer pour concevoir les états financiers. C'est « un système d'objectifs et de notions fondamentales inter reliés permettant de concevoir un ensemble cohérent de normes et

établissant la nature, la fonction et les limites de la comptabilité financière et des états financiers »⁴. Dyckman et Zeff (1984) caractérisent la recherche normative publiée à la fin des années 1950 en la classant en deux catégories : les articles *policy prescription* où les auteurs se prononcent pour ou contre un traitement comptable et les articles *framework building* (qui représentent peu ou prou un tiers des articles publiés) où l'on essaie d'établir les bases de la *policy prescription*. A cet effet, certains normalisateurs préfèrent élaborer un cadre conceptuel. C'est le cas notamment des normes comptables internationales IAS et OHADA dont les cadres conceptuels constituent des éléments clés pour l'appréciation des états financiers. La notion de cadre conceptuel (*conceptual framework*) est née aux États-Unis dans les années 1930, puis s'est progressivement répandue dans le monde anglo-saxon : Australie (1972), Grande-Bretagne (1975), Canada (1989). Le cadre conceptuel est une sorte de matrice qui a pour fonction essentielle de renforcer la cohérence du système de normalisation comptable et des normes qu'il produit et permet *a posteriori* d'interpréter celle-ci et aussi de l'évaluer. Par ailleurs, lorsqu'un nouveau problème apparaît, qui n'a pas encore fait l'objet d'une norme de traitement, il permet de prédire la solution à ce problème.

Le cadre conceptuel de l'IASB définit des caractéristiques qualitatives de l'information utile à travers la pertinence et l'image fidèle qu'elle tente de représenter. L'on distingue les caractéristiques qualitatives essentielles telles (pertinence et fidélité) et les caractéristiques qualitatives secondaires (intangibilité et comparabilité). D'abord, la **pertinence** à trait à la capacité de l'information à influencer les décisions des utilisateurs en leur permettant soit d'évaluer la situation passée, présente et future de l'entreprise. Quant à la **fidélité**, elle repose sur l'absence de biais ou d'erreurs notables dans l'information communiquée et la représentation de la réalité qu'elle prétend. La vérifiabilité, l'objectivité, la prudence et l'exhaustivité sont les maîtres mots. Ensuite, l'**intelligibilité** à trait à la compréhensibilité de l'information pour les utilisateurs. Enfin, la **comparabilité de l'information financière** s'apprécie à la fois dans le temps et dans l'espace. La comparabilité de l'IC dans le temps vise à apprécier les tendances des indicateurs clés au fil des années. Tandis que la comparabilité dans l'espace consiste à analyser l'information comptable au regard des données d'autres entreprises pour évaluer sa position relative et ses performances. Le cadre conceptuel du normalisateur comptable OHADA expose les objectifs et les destinataires de l'information comptable. Ce cadre inspiré de celui du FASB, expose les objectifs des états financiers, les hypothèses sous-jacentes, les caractéristiques qualitatives, les constituants des états financiers, les méthodes d'évaluation et bien d'autres concepts. En situation normale, ces quatre critères de qualité sont difficiles à atteindre, qu'en est-il en situation de fragilité ?

1.3.L'utilité et l'utilisation de l'IC de l'entreprise en difficulté

Dans son acception économique, le mot utilité désigne la propriété de répondre à un besoin ou à un désir quelconque. Cette utilité se mesure uniquement à l'intensité de ce besoin ou de ce désir. La recherche d'informations comptables de qualité constitue depuis longtemps une préoccupation capitale à la fois pour les organismes de normalisation comptable que pour les utilisateurs externes. Pour être utile selon le cadre conceptuel de l'IASB, « l'information

⁴ FASB, 1976, p. 1 du chapitre intitulé "scope and implications of the conceptual Framework Project"

financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle prétend représenter. L'utilité de l'information financière est accrue lorsque celle-ci est comparable, vérifiable, diffusée rapidement et compréhensible ». L'information comptable n'existe pas que pour fournir la valeur de l'entreprise mais encore pour fournir des informations permettant aux parties prenantes d'estimer cette valeur.

L'impact de l'information comptable sur les décisions de gestion des parties prenantes est une réalité. Le rôle décisionnel de l'IC a fait l'objet de deux modèles, à savoir les études de réaction et les études d'interprétation désignées par « comptabilité comportementale. Suite aux travaux précurseurs de Beaver (1966) et Altman (1968), une abondante littérature s'est développée pour établir le lien entre comptabilité défaillance. On retient de ces travaux que l'évaluation du risque de défaillance de l'entreprise s'effectue en grande partie à l'aide des données comptables. Regis Blazy (1999) a analysé les modifications des comportements précédents la défaillance d'entreprise. La politique comptable et financière de l'entreprise défaillante est caractérisée par un système d'information comptable insuffisant ou manipulé, une structure financière inadéquate ou encore une gestion financière défaillante (Ooghe et Waeyert 2004).

2. Méthodologie de la recherche

L'analyse des recherches sur la question de l'information comptable laisse penser que, plusieurs facteurs affectent la perception de la qualité de l'information comptable des utilisateurs externes en général et des mandataires judiciaires en particulier. A défaut d'études antérieures sur cette problématique dans le contexte ivoirien à notre connaissance et pour mieux cerner ces analyses théoriques, il nous semble indiqué de procéder par une étude exploratoire. Cette approche permet d'explorer un problème ou une situation afin de l'éclairer davantage et de mieux les comprendre (Malhotra et al.2007). En assimilant l'information comptable annuelle produite par l'entreprise à un service spécifique offert aux parties prenantes, nous devons définir selon quelle perspective et quel point de vue la qualité de ce service doit être appréhendé. Le mandataire judiciaire (acteur externe) est consommateur de ce service, c'est-à-dire client. La qualité pour lui représente à la fois les éléments matériels et immatériels notamment les supports physiques ainsi que l'environnement ayant prévalu à la production de ce service, à savoir l'information comptable. L'objectif de cette recherche est de comprendre comment la qualité perçue de l'information comptable de l'entreprise en difficulté par le mandataire judiciaire influence l'utilité de celle-ci lors de l'évaluation des perspectives de relance. Au moyen d'entretiens avec des mandataires judiciaires, nous tentons d'appréhender les liens existant entre ces variables. En considérant l'information comptable comme une forme de servuction nous tentons d'expliquer la perception de qualité de ce service périodique (trimestriel, semestriel ou annuel) offert par l'entreprise. Les entretiens conduits à cet effet visent à cerner la perception de cet utilisateur afin de répondre aux questions de base qui sous-tendent cette recherche. C'est le lieu de préciser les techniques d'observations utilisées pour mener la recherche. Cette dernière s'inscrit dans une démarche qualitative employant des entretiens individuels avec des mandataires judiciaires pour la plupart, experts comptables. Selon Wacheux (1996), les recherches qualitatives en sciences de gestion se fondent sur les « mots des acteurs » afin de comprendre les représentations expérientielles. L'entretien individuel étant l'un des moyens de collecte d'informations qualitative utiles, nous l'avons retenu dans cette recherche.

2.1.L'échantillonnage et profils des personnes interviewées

Intéressé par une catégorie bien précise d'utilisateurs externe de l'IC que sont les mandataires judiciaires, nous recourons à la méthode d'échantillonnage non probabiliste. Elle a consisté en un choix raisonné des interviewés comme suggéré par Beaud (1984) pour qui cette méthode permet de « reproduire le plus fidèlement la population globale en tenant compte des caractéristiques connues de cette dernière (application du principe de la maquette, du modèle réduit). Pour la constitution de l'échantillon, nous avons recouru au tribunal de commerce d'Abidjan où nous avons pu identifier des mandataires judiciaires ayant effectué des missions d'expertise judiciaire pour ce tribunal entre 2012-2018. Outre le refus de certains, nous avons peiné pour obtenir des rendez-vous fermes avec d'autres dont les occupations constituaient de véritables freins. Finalement, nous avons pu échanger avec sept (7) mandataires judiciaires qui ont accepté de nous recevoir. Ce nombre d'ailleurs suffit puisqu'après le cinquième interviewé certaines réponses semblaient se répéter signe que la saturation est atteinte au sens de Glaser et Strauss (1967). Certes, ces auteurs ne fournissent pas d'ordre de grandeur du nombre d'unité d'échantillon à observer. Cependant, Charmaz, (2006) indique que la taille adéquate de l'échantillon est celle qui permet d'atteindre la saturation. Celle-ci est matérialisée par un stade stationnaire où le chercheur n'observe plus d'éclairages supplémentaires ni de nouvelles propriétés aux principales catégories. Selon Thiétart et al (2014), la mise en de manière parfaitement rigoureuse de ce principe est difficile vue qu'il est quasi impossible d'avoir la certitude qu'il n'existe plus d'éléments nouveaux d'enrichissement de la théorie. Pour chaque interviewé le tableau ci-dessous indique les dates, le lieu, les compétences (formations et expérience) et enfin la durée des entretiens.

Tableau n° 1 : Les personnes interviewées.

Interviewés	Dates	Lieu	Formations	Expériences	Durées
A	27/07/2019	Au cabinet	Expert comptable	Plus de 17 ans	43 mn
B	05/08/2019	Au cabinet	Expert comptable	35 ans	47 mn
C	19/08/2019	Au cabinet	Finance	14 ans	38 mn
D	24/08/2019	Au cabinet	Expert comptable	23 ans	48 mn
E	07/09/2019	Au cabinet	Expert comptable	16 ans	36 mn
F	07/09/2019	Au cabinet	Management	18 ans	46 mn
G	13/09/2019	Au cabinet	Expert comptable	27 ans	54 mn

Source : l'auteur

2.2.L'entretien individuel choisi comme technique de recueil des données

La technique d'entretien individuel en matière de collecte de données est une situation de face à face entre un investigateur et un sujet (Thiétart et al., 2014). La particularité de cette approche est qu'elle fournit une information directe sur le phénomène étudié et permet l'examen du vécu et des interprétations des acteurs sur un phénomène donné. Dans le cadre d'analyse de situation de gestion, l'entretien individuel répété est indispensable. L'entretien individuel (ou « entrevue », « interview ») est l'une des techniques usitées pour la collecte de données à caractère qualitatives. On distingue différents modes d'entretien, à savoir l'entretien non directif, l'entretien semi directif et l'entretien directif (Hlady-Rispa, 2002). Le premier laisse libre expression au sujet tandis que le second canalise approximativement ses propos. Quant au dernier mode, les questions sont déjà élaborées pour maintenir le sujet dans la vision de l'investigateur. Précisément, cette recherche tente de déterminer d'une part les éléments

concourant à la perception de la qualité des informations comptables de l'entreprise en difficulté. D'autre part elle tente d'analyser selon la qualité perçue, l'utilisation faite par le mandataire judiciaire des informations comptables de l'entreprise en difficulté. Le choix de l'entretien semi-directif convient dans ce cadre au sens des auteurs sus cités. Trois thèmes constituent le guide d'entretien à savoir la présentation du mandataire judiciaire (pour savoir surtout ses compétences), le déroulement de la mission (pour appréhender les tâches et diligences accomplies lors d'une mission d'expertise) et enfin la structure du rapport (pour savoir l'orientation en fonction de la qualité perçue)

Tableau n°2 : Thèmes du guide d'entretien

Thèmes	Réf. Quest.	Questions
Le mandataire judiciaire	Q1	Présentation Formation Expérience
Déroulement de la mission	Q2	Q21 Lors de l'analyse de la situation d'une entreprise en difficulté, procédez-vous à l'évaluation préalable de la qualité des informations comptables ?
		Q22 Pourquoi ?
		Q23 Quels sont vos critères de bonnes ou de mauvaises qualités de l'information comptable ?
Utilisation de l'IC lors du rapportage	Q3	Q31 Quelles données vous servent-elles de bases d'évaluation des perspectives de relance de l'entreprise en difficulté ?
		Q32 En fonction de la qualité perçue, quelles utilisations faites-vous des informations comptables reçues lors de l'évaluation des perspectives de relance de l'entreprise en difficulté?
		Q33 Dans vos rapports finaux d'expertise, avez-vous une préférence pour les informations comptables par rapport aux informations extra comptables ?
		Q34 Pourquoi ?
		Q35 Comment traduisez-vous cette préférence dans votre analyse?

Source : l'auteur

3. Résultats et interprétation

La démarche suivie dans cette recherche tente d'illustrer comment la perception de la qualité de l'IC détermine son utilisation dans l'évaluation des perspectives de relance des entreprises en difficulté. Il ne s'agit donc pas d'analyser le processus de perception de la qualité de l'information comptable. Dans un premier temps nous déterminons les éléments qui concourent à la perception de qualité de l'IC. Ensuite nous planchons sur l'utilisation qui est faite de l'IC en fonction de la qualité perçue. Finalement, nous présentons un modèle empirique pouvant servir de cadre d'analyse du processus de perception et de décision par rapport à la perception de la qualité des informations comptables de l'entreprise en difficulté.

3.1. Les éléments concourant à la perception de la qualité de l'IC

Plusieurs facteurs concourent à la perception de la qualité de l'information. L'on distingue des variables d'ordre comptables et des variables extra comptables concourant à la perception de qualité. A cet effet, nous devons chercher à comprendre l'intérêt pour l'une ou l'autre des sources d'information des mandataires.

3.1.1. L'intérêt de l'information comptable

Les sous-questions Q₂ visent à comprendre l'intérêt de l'information comptable ainsi que les motivations de cet intérêt pour les mandataires judiciaires. En réponse à la question Q₂₁, de

savoir s'ils procèdent à l'évaluation préalable de la qualité de l'information comptable les interviewés répondent tous par l'affirmatif. Sur le pourquoi (Q₂₂), les interviewés avancent plusieurs motivations à cette démarche :

Interviewés (A,B, E, F, G)

«...l'information comptable, c'est la matière première absolue pour l'analyse des difficultés » (interviewé A) ; « ...à travers cette première évaluation...on se fait presque une idée de l'origine des difficultés.. » (Interviewé B) ; « la comptabilité, c'est la transformation des flux d'information financières de l'entreprise..., la qualité de l'IC financière est plus que déterminant, donc il importe de l'analyser et comprendre que l'information que vous avez est bonne et que vous pouvez vous appuyer dessus ou pas.... » (Interviewé E) ; « ...le mandataire rend un rapport qui détermine la survie ou non de l'entreprise et même des vies... » (Interviewé F) ; «...la responsabilité du mandataire est engagée...il peut être poursuivi pour manquement» (Interviewé G)

Au sens des mandataires judiciaire, l'information comptable constitue sans doute un véritable outil d'appréciation de la situation réelle de l'entreprise en difficulté. Analysant son rôle informatif, divers auteurs dont Saboly (2001) le considère comme l'un des éléments de détection des difficultés au-delà de son caractère informatif des dirigeants et utilisateurs externes. L'information comptable est en effet appréhendée comme une matière première traitée par les parties prenantes (commissaires aux comptes, associés, salariés, président du tribunal de commerce). Sur la base de celle-ci, ils forment leur jugement et ils prennent diverses décisions d'alerte, de prononcé de liquidation, etc. Le support physique est un élément important de l'offre de service comptable faite par l'entreprise du point de vue de la conception du service par Eigler et Langread (1987). Outre l'information comptable, les informations extra comptables sont toutes aussi déterminantes.

3.1.2. Eléments extra comptables et critères qualitatifs de l'IC retenus par les MJ

Si l'intérêt de l'information comptable pour les utilisateurs externes est avéré, il est à noter qu'elle ne suffit pas. Les réponses à la question Q₂₃ demandant aux interviewés d'énumérer les critères de bonnes ou de mauvaises qualités de l'information comptable retenu montrent que les mandataires judiciaires recourent à d'autres types d'informations. A cet effet, les extraits de réponses se présentent ainsi :

Interviewé (A)

« Nous évaluons d'abord l'environnement de gestion à l'aide de plusieurs techniques... pour en rechercher les causes des difficultés... », « une gestion formelle/informelle... », « ...existe-t-il un service comptable ? si oui/non ; ...le lieu de production de l'IC ? Interne/externe... » ; « ...le comptable interne, quelle est sa formation ?... » ...C'est en quelques sorte passer en revue le contrôle interne...nous évaluons l'environnement de production de l'IC.... »

Interviewé (B)

« ...on met en œuvre des techniques permettant de franchir la chaîne d'audit du système d'information comptable, en fait... » « ...lorsque l'environnement de gestion comptable présente

des insuffisances/non, la perception que nous avons de l'information comptable varie, ça en dépend... l'utilisation à en faire également en dépend...»

Plusieurs facteurs concourent à la perception de la qualité des informations comptables de l'entreprise en difficulté. Outre les données comptables, les critères de qualité de l'information considérés par les mandataires judiciaires prennent en compte d'autres facteurs tels que l'environnement de gestion (système d'information comptable) ainsi que les compétences existantes au sein de l'entreprise. Précisément, ils observent l'internalisation ou non de la fonction comptable de l'entreprise, le mode de fonctionnement du service comptable ainsi que les qualifications du comptable (interviewé A, B). Concernant les documents comptables, les critères qualitatifs portent sur la forme et le fond. Certes, le format de présentation des états financiers du SYSCOHADA est standardisé, mais certains éléments de forme attirent l'attention de l'observateur externe averti. Il s'agit de l'agencement des différents états, la sincérité et l'exhaustivité dans le renseignement des informations à caractère général de l'entreprise, l'exactitude des calculs, etc.

3.2. Qualité perçue et utilisation de l'IC de l'entreprise en difficulté

Se fier à la gestion antérieure de l'entreprise pour conjecturer son avenir relève d'une activité de prédiction. Dans cette approche, il convient d'identifier au préalable les données mobilisées par les mandataires judiciaires pour l'évaluation des perspectives de relance de l'entreprise en difficulté. Ensuite, l'on doit comprendre parmi les données mobilisées, quelle utilisation est faite des IC selon la qualité perçue. Enfin, comment l'attrait ou non pour l'IC comparativement aux informations extra comptables se traduit-il dans le rapportage final sur la situation de l'entreprise.

3.2.1. Les données mobilisées pour l'évaluation des perspectives de relance

Les difficultés de l'entreprise sont multi dimensionnelles. L'analyse de la situation globale de nécessite de recourir à priori à plusieurs sources de données au-delà de l'information comptable. A la question Q₃₁ de savoir les données servant de base d'évaluation des perspectives de relance de l'entreprise en difficulté, les verbatim des interviewés à cet effet se présente ainsi :

Interviewé (A)

*« en dehors des Etats financiers, la complicité de l'entreprise avec l'expert est déterminante ici... » ;
« ...les dirigeants élaborent des projections financière dont nous sommes sensés évaluer la pertinence ... » ;
« ...ils déterminent des chiffres d'affaires prévisionnels sur la base du poids de leur client... » ; « nous utilisons divers outils de collecte pour valider les prévisions.... » ; « ...nous en arrière nous contactons quelques grands clients pour nous assurer s'ils sont encore partant pour accompagner l'entreprise en difficulté... »*

Interviewé (B, F)

« ... il faut faire une prise de connaissance générale de l'activité, voir les conditions générales dans lesquelles, l'entreprise vit, son secteur, les dirigeants, les liens internes, entreprises familiales, l'expérience des dirigeants.. » (interviewé B), « ...comme je l'ai dit on va prendre les états financiers...à partir de ces éléments on tire les ratios... » (interviewé F).

Interviewé (G)

« ...pourquoi l'entreprise est en difficulté ?...l'analyse de la gouvernance, ensuite faire attention à la suite....par ce que les chefs d'entreprise on tendance à confondre leurs ressources propres et celles de l'entreprise... généralement cela se passe dans les petites entreprises. Dans les grande les choses sont relativement saines, ils ont des commissaires aux comptes, puis ils ont des gens de qualité... mais dans les petite, la difficulté est liée aux niveaux de prélèvement des dirigeants, les charges personnelles supportées par l'entreprise»

Il ressort que les données mobilisées lors de l'analyse sont variées notamment les données prévisionnelles (budget, contrats, promesses diverses...), les informations comptables antérieures, le climat social, le projet de concordat, etc. Egalement la collaboration informationnelle du manager constitue un aspect important. Il détient des informations pertinentes dont la mise à disposition est nécessaire à l'appréciation de l'avenir de l'entreprise. Cependant, les diligences accomplies varient en fonction de la taille des entreprises. En effet, dans les petites entreprises, il n'est pas rare de constater des erreurs élémentaires de gestion contrairement aux entreprises relativement grandes où l'on a des commissaires aux comptes, du personnel de qualité et des modes de contrôle plus élaborées.

3.2.2. L'utilisation de l'IC en fonction de la qualité perçue

L'utilisation de l'IC pour la prise de décision est tributaire du degré de confiance qui lui est accordé. De même, cette utilisation est sélective selon les différentes étapes du processus d'analyse. Le recours à l'information comptable vise à confirmer ou infirmer les projections de relance effectuées par les manager dont l'entreprise est en difficulté. A la question Q₃₂ de savoir l'utilisation faite des informations comptable dans l'évaluation des perspectives de relance en fonction de la qualité perçue, l'extrait des entretiens nous éclaire sur ce comportement.

Interviewé (A) :

« ...en fait, on peut dire que, trois différentes situations se présentent selon l'appréciation de la qualité de l'IC. Lorsque l'IC est de bonne qualité, le rapport est généralement favorable ... » ; « Lorsque la qualité de l'IC est moyenne, le rapport est conditionné, avec quelques doutes... » ; « Lorsque l'IC est de mauvaise qualité, c'est-à-dire que l'environnement de gestion n'est pas propice, le rapport est défavorable... »

Interviewé (B,G)

«il y a deux chose, l'information peut être biaisée à cause des explications que je viens de donner (mauvaise gestion, confusion des ressources, etc.). Les dirigeants ont tendance à surestimer les charges et sous-estimer les produits pour payer moins d'impôts.....une information comptable de mauvaise qualité ne veut pas dire que l'entreprise n'est pas viable mais à cause du mauvais comportement du dirigeant elle vit des difficultés... » (Interviewé B) «On peut avoir une mauvaise présentation des états financiers, donc des états de mauvaise qualité....en discutant on peut essayer de reconstituer la situation réelle de l'entité... si l'IC est de mauvaise qualité on peut faire un redressement des comptes pour reconstituer la réalité...Avec ça on fait les projections.. » (Interviewé G)

L'utilisation de l'information comptable pour la prise de décision est une tâche complexe. L'évaluation des perspectives de relance d'une entreprise en difficulté est une activité de prévision et comme telle, les données comptables passées ne suffisent pas à elles seules pour

dire que l'entreprise va se relever. De même, lorsque l'information comptable est de mauvaise qualité, cela ne signifie pas que l'entreprise n'est pas viable. Qu'elle soit donc de bonne ou de mauvaise qualité, l'information comptable est utile pour élaborer le rapport d'expertise. On pourrait cependant se demander s'il y a un attrait perceptible pour l'une par rapport à l'autre lors de l'élaboration du rapport final.

3.2.3. L'attrait pour l'information comptable et/ou extra comptable

Il importe de vérifier également au niveau du mandataire, l'existence ou non d'une tendance à préférer l'une des sources d'informations par rapport à l'autre. Les questions Q₃₃, Q₃₄, Q₃₅ visent à cerner les préférences ou non des mandataires judiciaires pour l'information comptable par rapport aux informations extra comptables. Voici ce qu'ont répondu les interviewés :

Interviewé (A)

« ...absolument, les deux sources d'information sont importantes, mais pour les données comptables, trois différentes situations se présentent selon l'appréciation de la qualité :

- *lorsque l'IC est de bonne qualité, le rapport est généralement favorable... »*
- *Lorsque la qualité de l'IC est moyenne, le rapport est conditionné, avec quelques doutes... »*
- *Lorsque l'IC est de mauvaise qualité, c'est-à-dire que l'environnement de gestion n'est pas propice, le rapport est défavorable... »*

Interviewé (C)

« ...l'information comptable, elle est quantifiable, alors que l'autre elle n'est pas forcément chiffrée. Les deux apportent des informations différentes de par leur forme mais aboutissent à la même conclusion.... », *« ...par exemple, le refus des bailleurs ou des fournisseurs d'accompagner l'entreprise s'observe à travers les comptes bancaires et les comptes d'exploitation..., tu vois, il n'y a pas de préférence.... Mais les informations non comptables »*

Interviewé (E)

« logiquement les informations extra comptables sont plus fiables ...il n'y a pas de hiérarchisation établie... ça va de paire...pour dire que l'information comptable est bonne on utilise les informations extra...ça veut dire que les deux se valent», *«...mais dans le rapport, si les états financiers de l'entreprise n'étaient pas bon, on insiste sur les mesures de contrôles à mettre en place pour sécuriser les nouveaux investissements s'il y a des bailleurs bien sûre... »*

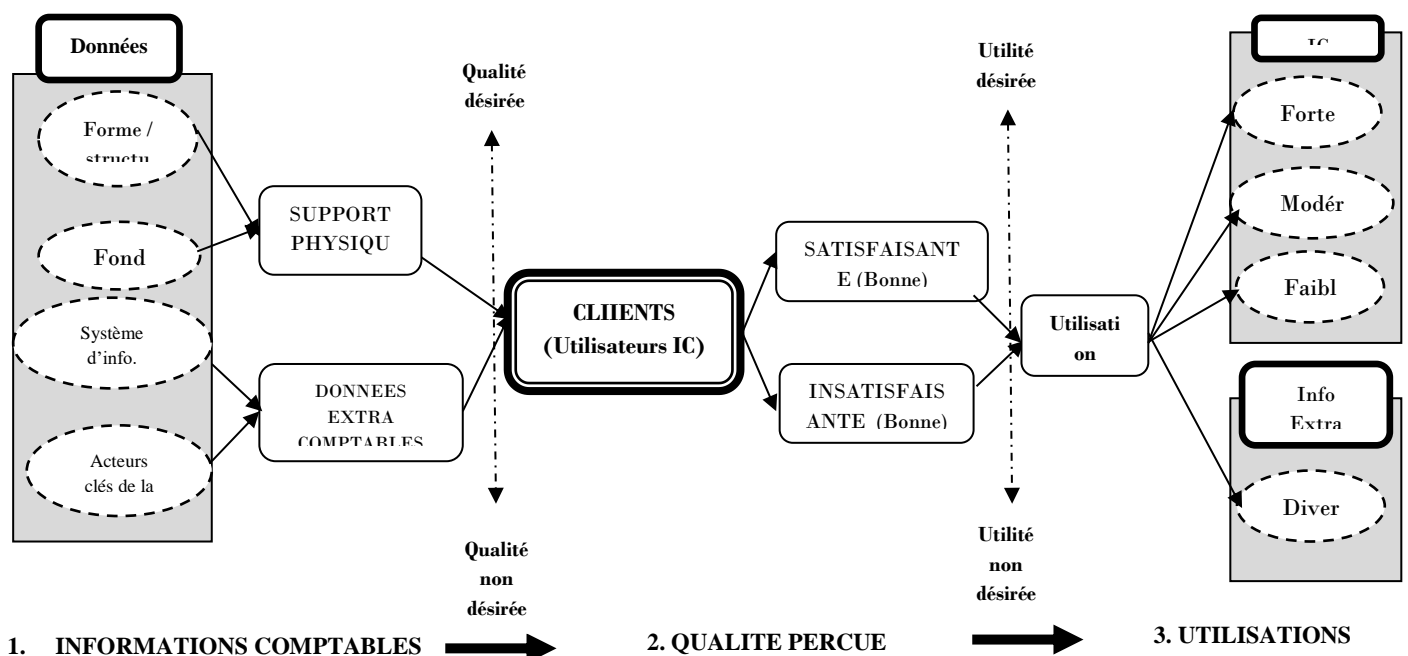
Les répondants donnent des réponses mitigées. A travers les réponses des interviewés, on note que les deux sources d'informations se valent, c'est-à-dire qu'elles sont complémentaires. La qualité de l'information comptable compte dans l'élaboration du rapport final. L'on semble cependant accorder plus de crédit aux informations extra comptables par rapport aux informations comptables vue que ces dernières sont susceptibles de manipulations diverses.

3.3.Synthèse et interprétation des résultats de la recherche

Traiter des questions de perception en matière d'informations comptable relève de la théorie comportementale de la comptabilité. Le choix de l'approche cognitive de la comptabilité dans la recherche sur la politique comptable conduit à analyser la complexité et les conséquences

des choix comptables des dirigeants voir leurs processus décisionnels (Chabrack Nihel 1999). Le mandataire judiciaire étant un acteur externe à l'entreprise est supposé n'avoir pas participé à l'élaboration des états financiers de celle-ci, mais il est amené ici à donner son avis sur une entreprise en proie à des difficultés. De ce fait, outre le cadre théorique d'analyse de l'information comptable fondée sur la théorie positive de la comptabilité et ses déclinaisons, nous avons considéré dans cette recherche que l'information comptable produite chaque année par l'entreprise constitue une « forme particulière de servuction » au sens d'Eigler et Langread (1987). Cette conception permet à la fois de justifier la démarche du mandataire judiciaire dans sa quête d'indices de vulnérabilité et comprendre son comportement face à l'information comptable. Deux sources d'informations concourent à la perception de qualité des informations tel que révélé par l'étude de terrain. En effet, outre le support physique constitué des documents comptables, les données extra comptables sont des éléments déterminants pour juger de la qualité de l'information comptable produite par l'entreprise. Considéré ici comme un client du « service comptable » offert par l'entreprise, l'approche « utilisateur » du service au sens de Nha Nguyen (1990) convient à sa posture. Cette approche, contrairement à l'« approche produit » du service qui sépare l'acte de consommation du processus de production du service, se base sur le caractère inséparable du service. Le prestataire se trouve dès lors dans l'incapacité de contrôler son offre et le « consommateur » construit sa perception de la qualité à l'aide de variables objectives (données comptables) et subjectives (données extra comptables). Les normes comptables étant connues, celui-ci analyse l'environnement de production des informations comptables avant de déterminer le mode d'utilisation. Ainsi donc en matière d'information comptable la « qualité désirée » est celle conforme aux normes. Les cadres conceptuels du SYSCOHADA et de l'IASB, distinguent les caractéristiques suivantes : la fiabilité, la clarté, la régularité, la complétude, l'objectivité, la bonne présentation, la pertinence et la valeur probante. A contrario, les pratiques de gestion contraires à la norme, c'est-à-dire ces caractéristiques amenuisent la qualité perçue. Nous désignons cela par « qualité non désirée ». Avant de porter son jugement sur les informations reçues, celui-ci a d'abord une conception de la qualité désirée qu'il confronte à ce qu'il perçoit avec les données comptables et l'environnement qui a prévalu à leur production. L'information comptable peut-être satisfaisante ou non. Son utilisation dans l'évaluation des perspectives de relance de l'entreprise en difficulté dépend alors de la combinaison de plusieurs facteurs. Cette analyse aboutit au modèle théorique suivant liant qualité perçue de l'IC et utilisation dans l'évaluation des perspectives de relance de l'entreprise en difficulté :

Figure 1 : Modèle théorique qualité perçue et utilisation information comptable



Conclusion

A l'entame de cette recherche nous ambitionnions de comprendre dans quelles mesures les jugements portés par le mandataire judiciaire sur la qualité perçue de l'information comptable de l'entreprise en difficulté déterminent son utilisation lors de l'évaluation des capacités de relance. Pour répondre à cette interrogation, nous avons assimilé l'activité de production de l'information comptable au sein de l'entreprise à un service particulier à la fois normé et obligatoire destiné aux utilisateurs externes. Le cadre théorique proposé par la littérature marketing des services a servi de prétexte pour l'analyse fine du concept de qualité perçue de l'information comptable. En outre la théorie positive de la comptabilité enrichie par les courants comportementaux et normatifs de la comptabilité mobilisée a permis d'étayer d'avantage le cadre théorique de cette recherche.

La recherche révèle d'une part que les facteurs contribuant à la perception de la qualité de l'IC, sont variés mais liés à la fois au support physique d'information et à l'environnement de gestion qui prévaut au sein de l'entreprise. D'autres parts, selon la qualité perçue, l'utilisation de l'information comptable par le mandataire judiciaire varie. Qu'elle soit satisfaisante ou non selon les normes professionnelles, l'information comptable mobilisée lors de l'expertise de la gestion passée de l'entreprise permet principalement au mandataire judiciaire d'étayer, confirmer ou infirmer les éventuels projets de relance de l'entreprise. Cependant, il n'y a pas que l'information comptable qui permet d'évaluer les perspectives de relance de l'entreprise en difficulté. D'autres sources d'informations dites extra comptables se sont avérées assez pertinentes pour évaluer la situation de l'entreprise dans sa globalité. Ainsi, ces deux sources d'informations étant complémentaires l'une de l'autre, seule la spécificité des difficultés de chaque cas d'entreprise en difficulté détermine leurs utilisations. Enfin, le modèle théorique de recherche résultant de cette recherche peut constituer un cadre utile d'analyse des processus de perception de qualité et d'utilisation de l'IC

Bibliographie

Achim M. A., Chis O. A. (2014), Financial accounting quality and its defining characteristics, SEA-Practical Application of Science, Volume II, Issue 3 (5)

Altman E.I., Sabato G., Wilson N. (2010), The value of non-financial information in small and medium-sized enterprise risk management, *The Journal of Credit Risk* (1–33) Volume 6/Number 2, Summer 2010

Altman, E. I. (1968), *Financial Ratios, Discriminant Analysis and the Prediction of Corporate Bankruptcy*, *Journal of Finance*, 23(4), September, p. 589-609.

Beaver, W. (1966), *Financial Ratios as Predictors of Failure, Empirical Research in Accounting: Selected Studies*, Supplement to the *Journal of Accounting Research*, n°6, pp.71 87

Beaud (1984) , « Les techniques d'échantillonnage », dans B. Gauthier (sous la dir. de), *Recherche sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Bigou-Lare N., 2001, « Le SYSCOA et la pertinence de l'information comptable : une analyse de la pratique dans les entreprises togolaises », Actes des 22ème congrès de l'association française de comptabilité, Metz.

Boyer et Nefzi (2009) La relation entre la perception de la qualité et la fidélité: Une application aux sites web commerciaux, *La Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion* n° 234, 2008, pp 37-48.

Chandler A-D. Jr (1992), "Organizational Capabilities and the Economic History of the industrial enterprise", *Journal of Economic Perspectives*, volume 6, n°3, pp. 79-100

Ciampi, F. (2014), Corporate governance characteristics and default prediction modeling for small enterprises. An empirical analysis of Italian firms, *Journal of Business Research*, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jbusres.2014.10.003>

Deron Liang, Chia-Chi Lu, Chih-Fong Tsai, Guan-An Shih (2016), Financial ratios and Corporate Governance Indicators in Bankruptcy Prediction: A comprehensive study, *European Journal Of operational research*, doi: 10.2016/j.ejor.2016.01.012

Devine (1960), « Research Methodology and Accounting Theory Formation ». *The Accounting Review*, July, pp. 387 - 39

Dessertine P. (1992) « La Non Neutralité des Informations Stratégiques Provenant de la Comptabilité », Actes du 13^{ème} Congrès de l'AFC, vol. 1, pp.119 - 130.

Dyckman et Zeff (1984), Two decades of the *Journal of Accounting Research*", *Journal of Accounting Research*, Vol. 22, n° 1, Spring, p : 225-297.

Eiglier, 2002 Le service et sa servuction. Centre d'Etudes et de Recherche sur les Organisations, Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix Marseille, 2002

Eiglier et Langeard (1987) Servuction. Le marketing des services. *Stratégie et Management*, Paris, Mc Graw-Hill, 1987, 159 p. ISBN 2-7042-1127-2.

Espeland et Hirsch (1990), « Ownership Changes, Accounting Practice and the Redefinition of the Corporation ». *Accounting, Organizations & Society*, vol. 15, n° 1/2, pp. 77 - 96.

Glaser et Strauss (1967). *The discovery of grounded theory strategies for qualitative research*, New York: Aldine de Gruyter.

Hlady-Rispal, M. (2002), *La méthode des cas. Application à la recherche en gestion*, Perspectives Marketing, De Boeck

Liou, D.K. and Smith, M. (2007), "Financial distress and corporate turnaround: a review of the literature and agenda for research", *Journal of Accounting, Auditing and Accountability*, Vol. 13 No. 1, pp. 76-116.

Malhotra N.K., 2004, *Marketing Research : An Applied Orientation*, 4th ed. Prentice Hall, Upper Saddle River, NJ.

Michèle Saboly (2001), Information comptable et défaillance des entreprises : le cas Français, AFC, « Comptabilité - Contrôle - Audit », 2001-2-page-67

Nihel Chabrak (1999) Apport de l'approche cognitive à l'étude de la politique comptable dans une organisation Manuscrit auteur, publié dans "20^{ème} Congrès de l'AFC, France (1999)"

Ooghe et Waeyert (2006), *Failure processes and causes of company bankruptcy: a typology*, Working Paper, Vlerick Leuven Gent Management School..

Regis Blazy (1999) *La défaillance d'entreprise : causes économiques, traitement judiciaire et impact financier*, Insee Méthodes, Economica, p. 180.

Sreedhar T. Bharath, Jayanthi Sunder and Shyam V. Sunder (2008), Accounting Quality and Debt Contracting, *The Accounting Review*, Vol. 83, No. 1 (Jan., 2008), pp. 1-28

Thiétart, R-A. et al. (2014), *Méthodes de recherche en management*, 4^e édition, Dunod, Paris.

Wacheux, F. (1996), *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*. Ed Economica Gestion.

Watts et Zimmerman (1986, 1990) "Positive accounting theory: A ten-year perspective", *The accounting review*, Vol. 60, n°1, p : 131-156.